

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Cité administrative  
Bd George Sand  
CS 60616  
36020 CHÂTEAUROUX Cedex

**Pour nous joindre**

Accueil DDT : 02 54 53 20 36

Courriel du service : [ddt-satr@indre.gouv.fr](mailto:ddt-satr@indre.gouv.fr)

Lettre d'information à retrouver  
sur le site internet de la [Préfecture de l'Indre](http://www.prefecture-de-l-indre.fr).

## Chasse : faites vos demandes en ligne

La DDT de l'Indre a mis en ligne une téléprocédure simplifiée permettant aux chasseurs de faire les demandes suivantes :

### **Demande d'autorisation de destruction par tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts - 2022**

Groupe 1 :

chien viverrin - entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse  
vison d'Amérique - entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse  
raton laveur - entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse  
bernache du Canada - du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 mars 2022

Groupe 2 :

fouine - du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022  
marte - du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.  
Renard - du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 et au-delà du 31 mars sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.  
corbeau freux - du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 entre le 31 mars 2022 jusqu'au 10 juin 2022 lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé.  
corneille noire - du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 entre le 31 mars 2022 jusqu'au 10 juin 2022 lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé.

Groupe 3 :

pigeon ramier - du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 et du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022  
sanglier - du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mai 2022

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-autorisation-destruction-par-tir-esod-2022>

## Déclaration préfectorale individuelle pour la régulation de sangliers

causant des dégâts significatifs à des parcelles agricoles situées dans l'une ou plusieurs des 65 communes classées « zones sensibles » aux sangliers **par opérations de chasses particulières de jour comme de nuit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai**

Les opérations de destruction de sangliers seront réalisées soit :

⇒ à l'approche ou à l'affût : **de l'heure légale du lever du soleil à l'heure légale du coucher du soleil,**

⇒ à l'affût : **entre 5 heures du matin et l'heure légale du lever du soleil et entre l'heure légale du coucher du soleil et minuit, au plus tard,** dans les conditions suivantes :

- *Un seul tireur est désigné par le bénéficiaire des opérations de tir. Il pourra être aidé d'un seul éclaireur, en permanence à ses côtés, équipé d'une source lumineuse pour permettre le tir de nuit à partir d'un poste fixe surélevé.*
- *La personne désignée pour faire office d'éclaireur sera munie d'une convocation signée du bénéficiaire des opérations de tir, après enregistrement de la déclaration préfectorale par la DDT.*

### Liste des communes classées « zones sensibles »

Niveau 1 de priorisation :

Ardentes, Belâbre, Chalais, Ciron, Douadic, Jeu-les-Bois, Lingé, Mézières-en-Brenne, Migné, Nuret-le-Ferron, Oulches, Prissac, Rosnay, Saint-Août, Saint-Michel-en-Brenne, Sainte-Gemme, Sassièrges-Saint-Germain, Saulnay, Vendoeuvres

- Niveau 2 de priorisation :

Arthon, Azaay-le-Ferron, Buzançais, La-Pérouille, Le Blanc, Le Poinçonnet, Luant, Martizay, Méobecq, Neuillay-les-Bois, Niherne, Paulnay, Ruffec, Saint-Maur, Tendu, Velles, Villiers

- Niveau 3 de priorisation :

Bretagne, Brion, Chouday, Fontenay, Giroux, Issoudun, La Champenoise, La Chapelle-Saint-Laurian, Les Bordes, Levroux, Liniez, Lizeray, Luçay-le-Libre, Luçay-le-mâle, Ménétréols-sous-Vatan, Migny, Montierchaume, Neuvy-Pailloux, Paudy, Reuilly, Saint-Aoustrille, Saint-Georges-sur-Arnon, Saint-Pierre-de-Jards, Saint-Valentin, Sainte-Lizaigne, Thizay, Vatan, Villegongis, Villentrois-Faverolles-en-Berry

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/regulation-sanglier-avril-mai-2022-zones-prioritaires>

## Déclaration de destruction de ragondins et rats musqués - 2022

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-destruction-ragondin-rat-musque-2022>



PRÉFET DE L'INDRE

La téléprocédure est simple et rapide. **Les demandes faites via la téléprocédure seront traitées prioritairement par rapport aux demandes « papier ». Toute demande papier non lisible sera retournée.**

Pour se connecter, il suffit d'indiquer son adresse *email*, son nom et son prénom, puis de remplir le formulaire en ligne.

Suite à votre demande, vous pouvez suivre l'instruction de votre dossier. Les autorisations vous seront transmises directement par *email* et seront également disponibles sur votre espace en ligne.

Enfin, pour votre information, la fédération de chasse opère une opération de recensement des dégâts subis sur les cultures, indemnisables ou non indemnisables, pour différents gibiers à l'aide du lien suivant : [Déclaration de dégâts des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts \(ESOD\) et autres prédateurs et déprédateurs \(google.com\)](#)

